

GUIDE
INSTALLATION
2020-2021

Ose !

L'INSTALLATION
AGRICOLE

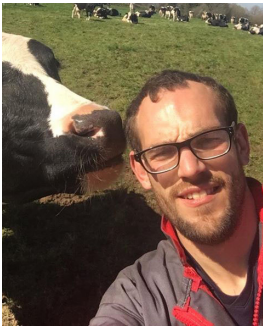
Jeunes
Agriculteurs
Côtes d'Armor



Le *mot*, des responsables installation **JA!**



S'installer, une étape importante



Une installation n'est pas une chose anodine pour quiconque franchit le pas de devenir chef.fe d'entreprise. Ce choix est un engagement physique, psychologique et financier. Il est important d'avoir un projet mûrit et de s'être posé les bonnes questions avant. N'oublions pas que nous travaillons avec du vivant ! Pour cela, il ne faut pas hésiter à s'entourer de personnes compétentes pour être accompagné.e au mieux et pouvoir aboutir à une installation réussie.

JA accompagne les jeunes souhaitant s'installer ! Nous nous mobilisons tous les jours pour défendre le renouvellement des générations qui est un véritable enjeu pour la pérennisation de notre métier. JA encourage les jeunes à s'installer dans nos campagnes en faisant découvrir le monde agricole et en sensibilisant les futurs porteur.euse.s de projet en organisant différents événements.

**Cédric, Florian, Thomas,
Marc-Antoine, Gabrielle, Evence, Jérémy**

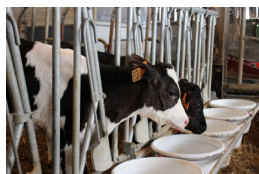


// Sommaire

| P. **04** JEUNES AGRICULTEURS DES
CÔTES D'ARMOR, *c'est quoi ?*

CHIFFRES INSTALLATION
DANS LE 22

| P. **09**



P. **11**

S'INSTALLER :
LES ÉTAPES DE
MON PROJET

| P. **14** // LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

JE FINANCE MON PROJET

| P. **17**

| P. **22** JE TROUVE MON EXPLOITATION

JE CHOISIS MON STATUT

| P. **25**

| P. **31** QUIZZ



Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION



Avec le soutien de : la Communauté de communes Guingamp Paimpol Agglomération
et la commune de Bourbriac.

Conception graphique, réalisation : Jeunes Agriculteurs des Côtes d'Armor - novembre 2020
Impression : MSA d'Armorique
Crédits photos : JA22

// Jeunes Agriculteurs des Côtes d'Armor, *c'est quoi ?*

Jeunes Agriculteurs, le **seul** syndicat de la jeunesse agricole, est **apolitique** et **indépendant**. JA est représenté sur l'ensemble du territoire par des agriculteur·rice·s élu·e·s âgé·e·s de moins de 35 ans. Le syndicat valorise toutes les régions agricoles et tous les secteurs de production en France.

JA vous représente en siégeant dans différentes instances nationales, locales et interprofessionnelles pour faire entendre votre voix (CDOA, MSA, SAFER...).

Pour qui ?

Lycéen·ne·s, étudiant·e·s, porteur·euse·s de projets, salarié·e·s agricoles, jeunes exploitant·e·s animé·e·s par un esprit de convivialité et de solidarité.



Engagements **FONDAMENTAUX**

INSTALLATION

L'installation des jeunes et le renouvellement des générations,
NOTRE PRIORITÉ !

COMMUNICATION

Communiquer sur notre métier et aller à la rencontre de la population, c'est donner une **image positive de l'agriculture**

SYNDICALISME

Toujours prêts à nous mobiliser, nous nous organisons pour **défendre vos droits** et participons aux négociations.



NOS ACTIONS

Pour l'INSTALLATION

Informers les jeunes et les guider dans leur projet d'installation : Forum Installation, interventions dans les lycées (Demain je), Permanence au Point Accueil Installation

Des ÉVÉNEMENTS

Terre Attitude, LA fête agricole du département !
Ferme en Ville, Le Plein des Sens

Et pour les ADHÉRENTS ?

La Récré des JA, Challenge J'Astuce, Conseils départementaux, Newsletter, Rencontres adhérents...

ACTIONS SYNDICALES : actions foncières, groupes de travail sur les filières, échanges avec les instances représentatives.

L'installation,

le dossier phare chez JA !

Le dossier installation a toujours été au coeur des actions de JA qui défend **des installations viables, vivables et transmissibles**. Soutenir et accompagner les jeunes installés est notre travail au quotidien.

On fait quoi pour vous ?

- **COORDINATION DU POINT ACCUEIL INSTALLATION 22 :**

Aux côtés d'une équipe de conseillers, nos animatrices sont disponibles pour répondre aux questions et aider au démarrage du projet.



- **DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES JEUNES INSTALLÉS :**

> JA 22 accompagne et soutien les projets d'installation (CDOA, SAFER...)

> JA 22 suit toutes les évolutions réglementaires en lien avec l'installation pour vous tenir informés.

- Travail sur l'**AMÉLIORATION CONTINUE DU DISPOSITIF À L'INSTALLATION** pour qu'il soit au plus près de vos besoins.

- **PROMOTION DES MÉTIERS AGRICOLES ET SENSIBILISATION À L'INSTALLATION**

Organisation des journées d'information «Demain je m'installe» / «Demain je m'associe» et du Forum Installation

- **ACTIONS SUR LA TRANSMISSION** et la sensibilisation des futurs cédants via les journées «Demain je transmets»

- **ACCOMPAGNEMENT POST-INSTALLATION :**

Parce que l'accompagnement des jeunes installés ne doit pas s'arrêter à la date d'installation, JA 22 travaille avec la Chambre d'Agriculture pour créer des temps d'échanges entre installés et la mise en place de formations post-installation

► Pourquoi adhérer ?

CONVIVALITÉ

PROJETS

RENCONTRES

REVENDIQUER

AGIR

ÉCHANGER

RÉSEAU

FORMATION

PARTAGER



Bureau



**Jérémy
LABBÉ**

Président
PORC

Dossiers : Porc,
Installation, JAB



**Tristan
DELISLE**

Secrétaire Général
LAPIN

Dossiers : Lapins, CDOA,
Communication, JAB



**Lucas
BONNIEC**

Trésorier
VOLAILLE

Dossiers : Volailles



**Tanguy
ROUSSEAU**

Vice-président
LÉGUMES ET
VIANDE BOVINE

Dossiers : Fruits et
légumes, Viande bovine



**Damien
BLANCHARD**

Vice-président
LAIT

Dossiers : Foncier, PAC,
CDPENAF, JAB



**Jérémy
PÉDRON**

SG adjoint
LAIT

Dossiers : Lait, Porc



**Yoann
HERVÉ**

Trésorier adjoint
PORC

Dossiers : Porc,
Communication



**José
JAGLIN**

Membre du bureau
LAIT

Dossiers : Lait



**Ludovic
PHILIPPE**

Membre du bureau
LAIT, VIANDE
BOVINE, PORC

Dossiers : Viande bovine

Conseil d'Administration



**Marc-Antoine
CARRÉE**

VIANDE BOVINE
OVIN, CANARD

Dossiers : Installation,
Manger FR, Volailles



**Quentin
BILLESIMO**

SALARIE

Dossiers : Porc



**Florian
GAULTIER**

LAIT

Dossiers : Installation,
Environnement,
Foncier, CDOA



**Guillaume
REBOURS**

LAIT

Dossiers : CDOA



**Thomas
CHAPLAIN**

LAIT

Dossiers : Lait, CDPENAF,
Communication, SDAEC,
Manger Français



**Gabrielle
LE DANTEC**

LAIT

Dossiers : Lait, Installation



**Evence
LE GOAS**

POMMES

Dossiers : Fruits et
légumes, Installation,
Environnement, CDOA



**Cédric
GEORGELIN**

VOLAILLE ET LAIT

Dossiers : Installation,
JAB



**Jean-Baptiste
LEMARCHAND**

VOLAILLE

Dossiers : Volailles,
Manger Français



**Thomas
ANDRÉ**

LAIT

Dossiers : Lait,
Installation



**Damien
HUGUET**

LAIT

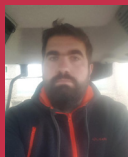
Dossiers : SAFER



**Adrien
HENRY**

VIANDE BOVINE
VOLAILLE

Dossiers : Volailles



**Mikaël
LE BIVIC**

LAIT

Dossiers : Lait

COORDONNEES

Nom Prénom
 Nom de la société
 Adresse Commune
 Code postal
 Tél. portable Tél. fixe
 E-mail Date de naissance

(Si j'ai moins de 18 ans, je joins à ce bulletin, l'autorisation parentale disponible auprès de ma structure JA)

SITUATION PROFESSIONNELLE

STATUT
 Agriculteur.rice Porteur.euse de projet GAEIC EARL SCEA SARL Autre
 Salarié.e agricole Etudiant.e
 Aide familial Autre
 Niveau d'études
 BAC PRO BPREA BTS Ingénieur
 Autre
 Date d'installation
 Agric. biologique OUI NON En conversion
 Installation Aidée Non aidée Cadre familial Hors familial

EXPLOITATION

Coche « 1 » ta production principale	Apiculture	Arboriculture	Bovin viande	Caprins
	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3
« 2 » ta seconde production et ainsi de suite	Chevaux	Escarlots	Grandes cultures	Lapins
	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3
	Marâchage	Oeufs	Ovin viande	Porcs
	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3
	Veaux de boucherie	Viticulture	Volailles repro	Autres (préciser)
	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	

Cheptel (nombre de têtes) Surface totale (ha) Irrigant Oui Non
 Signe de qualité AOP IGP Autres (précisez)
 Commercialisation Vente directe (0 intermédiaire) Circuit courts (1 intermédiaire) Autre circuit (préciser)
 Atelier de transformation OUI NON
 Adhère à : CUMA Réseau de fermes référence Coopérative Autre
 Utilisation du service de remplacement OUI NON

ENGAGEMENT

Implications extérieures Coopérative OPA CUMA
 Elu local Autre
 Comment ai-je connu JA ? Terre-Attitude Ferme en ville Groupe d'amis
 JA Mag Site internet Facebook
 Autre (préciser)

ADHESION

STATUT (coche la case qui te concerne)	MONTANT cotisation	1 an d'abonnement JA MAG au tarif spécial adhérent 30€	TOTAL A REGLER
<input type="checkbox"/> Agriculteur.rice	100€	Abonnement inclus	
Adhésion par associé suppl. Nom Associé N°2	70€	Abonnement inclus	
Nom Associé N°3	70€		
<input type="checkbox"/> Salarié.e	40€	<input type="checkbox"/> Je m'abonne 30€	
<input type="checkbox"/> Etudiant.e	20€	<input type="checkbox"/> Je m'abonne 30€	

Coche les sections qui t'intéressent

Installation Communication Environnement Manger Français
 Foncier Formation Filières

Qu'attends-tu de ton adhésion à JA ?

DATE : SIGNATURE :



OPTIMUM JA

De la réflexion à l'installation

ÉTAPE 1 : AUDIT INSTALLATION

Pour étudier la viabilité de votre projet d'installation et conforter votre décision.

ÉTAPE 2 : ÉTUDE STRATÉGIQUE

Pour construire votre projet dans les meilleures conditions et favoriser la réussite de votre installation.

ÉTAPE 3 : AUDIT ENVIRONNEMENT

Pour vérifier la conformité de votre projet vis-à-vis de la réglementation environnementale.

ÉTAPE 4 : LE PLAN D'ENTREPRISE (*)

Pour évaluer la rentabilité de votre projet, optimiser le plan financement et bénéficier des aides à l'installation.

(*) Dossier réalisé en fonction des conventions départementales.

ÉTAPE 5 : LA TRAJECTOIRE SOCIALE ET FISCALE

Pour bénéficier des meilleures opportunités et augmenter votre revenu disponible.

ÉTAPE 6 : L'AUDIT PRÉVOYANCE

Pour choisir la protection sociale la mieux adaptée à vos besoins professionnels et à votre situation personnelle.

ÉTAPE 7 : LE FORMALISME DES ENTREPRISES

Pour concrétiser votre projet d'entreprise : transfert des DPB, demande d'autorisation d'exploiter, dossiers d'aides, immatriculation de votre entreprise...

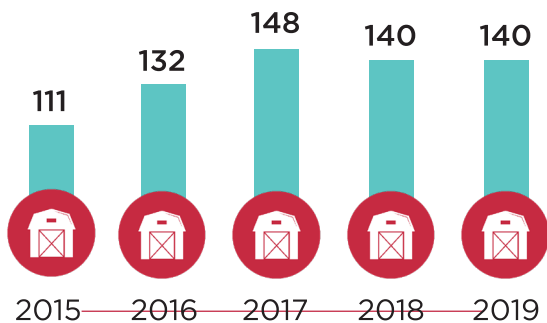
POURQUOI CHOISIR COGEDIS POUR VOTRE INSTALLATION ?

Votre consultant JA s'appuie sur les expertises du groupe et mobilise les partenaires de Cogedis pour vous guider dans votre projet de création ou de reprise d'une exploitation.



// Chiffres *installation* dans le 22

en 2019



Nombre d'*installations aidées* en Côtes d'Armor

 485 installations en Bretagne en 2019

35,7%

sont d'origine non agricole




24%

des jeunes installés sont des femmes

47%

d'installations hors cadre familial

29,2 ans

Âge moyen à l'installation 

33%

en BIO



42%

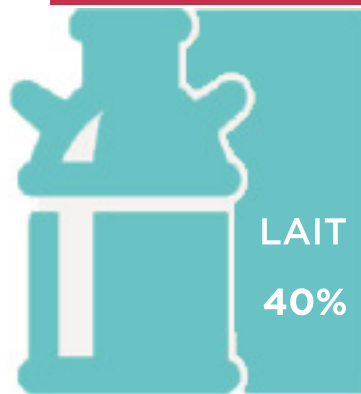
installés en GAEC



41%

de diplômés en BTSA et +

LES PRODUCTIONS



MARAÎCHAGE - VERGERS - HORTICULTURE 14%

VOLAILLES 10%

PORC 6%

BOVINS VIANDE 6%

LÉGUMES PC 5%

AUTRES ÉLEVAGES
OVINS-CAPRINS-ÉQUINS 4%

MIXTES - DIVERS
15%

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ACCOMPAGNE VOTRE CRÉATION OU REPRISE

AVANT VOTRE INSTALLATION



Point Accueil Installation (PAI)

Pour vous informer, vous orienter, faire le point sur votre projet et vos démarches.

Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Pour analyser vos compétences et expériences, pour vous proposer un plan de formation adapté à votre projet. Réfléchir à vos choix d'installation. Vous serons proposés : stage 21h, formations, stages... en fonction de vos besoins.

Formations préparatoires à l'installation

Pour se préparer aux différentes dimensions du chef d'entreprise : stratégie, chiffrage technico-économique du projet, organisation du travail, gestion, techniques de production, commercialisation et circuits courts...

Stage en exploitation et stage de parrainage

Pour approfondir votre expérience, découvrir d'autres exploitations Tester la faisabilité de votre projet grâce au parrainage.

Répertoire Départ Installation (RDI)

Pour trouver une exploitation ou un associé.

repertoireinstallation.com

Etude Prévisionnelle d'Installation (EPI) et Plan d'Entreprise (PE)

Pour réaliser votre EPI et sécuriser votre installation, construire votre PE et activer les aides à l'installation (DJA).

NOUVEAU



APRÈS VOTRE INSTALLATION

Suivi individuel et collectif

Conseil, journées d'information, formations

Dans les 5 ans suivant votre installation, pour adapter et développer votre projet et vous tenir informé des évolutions de l'agriculture et de la réglementation.

CONTACTS SUR LES CÔTES-D'ARMOR

> Référente PAI / PPP :

Magalie Lemoine – 02 96 79 21 65

> Référent ODASEA :

Marina Mahé – 02 96 79 21 31

> Conseillers RDI :

Secteur Ouest

Karl Pierret – 02 96 79 22 64

Secteur Est

Valérie Lavorel – 02 96 80 00 07

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE EST PRÉSENTE
À TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET ET S'ADAPTE À VOS BESOINS

EN SAVOIR PLUS

www.jemelanceenagriculture.com
www.repertoireinstallation.com

// LES ÉTAPES DE MON PROJET D'*installation*

LE POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI)



1^{er} organisme à contacter

Le Point Accueil Installation vous informe sur les démarches, formations, recherche de foncier, aides financières, vous oriente et vous remet l'auto-diagnostic pour élaborer le PPP.



Le PPP est adapté au jeune et à son projet.

PLAN PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ (PPP)

Deux entretiens avec 2 conseillers permettent de présenter le projet et de définir les besoins en formations complémentaires. Vous réaliserez le «stage 21h» : 3 jours de sensibilisation à la fonction de chef d'entreprise, il permet d'échanger entre porteurs de projet.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ELABORATION DU PLAN D'ENTREPRISE (PE)

Le **Plan d'Entreprise** est une étude économique à réaliser avec un conseiller spécialisé



Dépôt du dossier à la banque

Le plus souvent, les porteurs de projet ont pris contact avec plusieurs banques avant l'écriture du PE. Quand le PE est édité, le futur JA le présente à la banque qu'il a choisie.



Dépôt demande d'autorisation à la DDTM



S'installer avec des aides

FINANCEMENT DU PROJET

Un conseiller appuie le porteur de projet dans l'élaboration de son dossier de demande d'aides.



La CDOA, c'est quoi ?

AUTORISATION D'EXPLOITER

La Commission Départementale d'Orientation Agricole valide les Plans d'Entreprise (PE) et les autorisations d'exploiter des porteurs de projet et octroie les aides demandées. *Elle est composée de représentants du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la DDTM, de la Chambre d'Agriculture et d'organisations syndicales.*



Dernières formalités

DEMANDES D'AIDES

PASSAGE EN CDOA *si demande d'aides*

Se déclarer au CFE (*Centre de Formalités des Entreprises*) qui enverra les informations nécessaires à la MSA.

VALIDATION ET INSTALLATION

Pour info

Installation AVEC les aides

>> je dois avoir la capacité professionnelle agricole, c'est-à-dire posséder un diplôme agricole de niveau 4 (BAC PRO, BPREA...)

Installation SANS les aides

>> pas de pré-requis

ATTENTION
aux délais pour
les démarches
administratives

Il faut compter 1 an en moyenne entre le 1^{er} RDV au PAI et l'installation



A NOTER

JA 22 organise des journées «Demain je m'installe» dans les lycées. Si tu es intéressé parles-en à tes professeurs.

Témoignage

Anne-France MONFORT, 22 ans, installation en PORC en février 2021 à Tréglamus.

Je vais m'installer sur l'exploitation familiale avec mon frère à la suite de nos parents. J'ai toujours su que je voulais m'installer. Après un BAC S option agronomie puis un BTS PA, j'ai passé un BTS ACSE en 1 an. Avant de m'installer, il me semblait essentiel d'avoir une expérience en tant que salariée afin de m'enrichir d'expériences.

Je m'installe avec les aides, j'ai entamé mon parcours en juin 2019. Le PPP m'a permis de me perfectionner avec des formations en gestion et sur les sociétés. Il y a des notions qu'on oublie facilement (TVA, MSA, taxe foncière...), des piqûres de rappel ne font pas de mal ! Ça m'a aussi permis de connaître les opportunités qu'on nous propose en tant que jeune installé (BRIT, aides GP3A surtout).

Un conseil : ne pas négliger la gestion administrative d'une installation ! C'est très chronophage, il faut de la patience surtout lors d'une reprise et d'un départ en retraite quand on est en attente des nouvelles réformes. Ça prend du temps mais ça permet de bien murir son projet et d'être sûr de ce que l'on veut, d'éviter d'avoir des regrets : opportunités foncières, date d'installation, et globalement choix de vie professionnel.



Toutes les informations et documents sont sur le site
www.jemelanceenagriculture.com



**CERFRANCE,
PARTENAIRE DE
MON INSTALLATION**

**Accompagnement privilégié tout
au long de mon projet d'installation**



**ÉTUDE PRÉVISIONNELLE
D'INSTALLATION**



**DOSSIER DE
DEMANDES D'AIDES**



**ORGANISATION JURIDIQUE
ET CHOIX FISCAUX**



**OFFRE DE SERVICES
ORIENTÉE
MÉTIERS ET CONSEIL**



**AVANTAGES
TARIFAIRES**



**PUBLICATION
TRAJECTOIRES JA**

www.cerfrance22.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :    

02 96 79 20 20 - contact@22.cerfrance.fr

CERFRANCE
CÔTES D'ARMOR



LES *clés* DE LA RÉUSSITE

// SE *former* AVANT ET APRÈS

Si aujourd'hui on peut s'installer en agriculture sans diplôme agricole, il faut néanmoins un diplôme de niveau 4 pour prétendre aux aides.

Il est largement déconseillé de se lancer sans expérience, car le métier d'agriculteur est très diversifié ; non seulement l'agriculteur.rice doit maîtriser les techniques de production sur tout le cycle, mais il.elle est aussi chef.fe d'entreprise : responsable des décisions, gérant des dossiers administratifs, responsable des ressources humaines, commercial, et parfois architecte, comptable, mécanicien...

Pour prendre les bonnes décisions, anticiper les situations gênantes, évaluer les risques, il est essentiel d'acquérir des connaissances et des références.

Les groupements d'agriculteurs, les chambres d'agriculture ou autres structures, proposent un large panel de formations, potentiellement financées par Vivéa.

Les formations permettent également de sortir de sa ferme, de ralentir le rythme de vie parfois intense, de rencontrer de nouvelles personnes, de s'enrichir de nouvelles expériences, de confronter les points de vue et pourquoi pas de trouver des solutions aux difficultés rencontrées...

Les **10** clés

#1 BIEN RÉFLÉCHIR son projet d'installation et le maîtriser



#2 SE FORMER avant, pendant et après l'installation (diplômes, stages, salariat...)



#3 PRÉPARER SES PROCHEs à leur place dans le projet



#4 NE PAS SOUS-ESTIMER les tâches administratives ni le temps de travail



#5 S'INTÉRESSER AUX PROPRIÉTAIRES des terres et à son cédant



#6 ORGANISER SES TÂCHES au quotidien et son travail sur l'année



#7 S'ENTOURER ET SAVOIR DÉLÉGUER en cas de besoin



#8 Avoir un BUREAU DISTINCT de sa maison pour traiter les affaires liées à l'exploitation



#9 Ne pas hésiter à S'INVESTIR DANS DES GROUPES, associations, syndicats, pour partager son expérience, trouver des solutions et s'ouvrir au monde extérieur



#10 TROUVER SON ÉQUILIBRE vie privée / vie professionnelle





Je suis jeune ou futur installé, GDS Bretagne m'accompagne !

► Je veux connaître
la situation sanitaire du
troupeau repris

► Je veux regrouper
plusieurs troupeaux en
toute sécurité

► Je découvre GDS
Bretagne et je me forme à
la gestion sanitaire de
mon troupeau

Analyse/conseil pour installation/ regroupement de troupeaux



3 à 6 mois avant l'installation : audit de vos installations (bâtiment, équipement, ambiance) et bilan sanitaire du troupeau repris (BVD, Paratuberculose, Néosporose...)

Formation Connaître les bases du sanitaire en élevage bovin



Venez découvrir les acteurs, les moyens de protection, les signes d'alerte et les leviers permettant de gérer le sanitaire sur son exploitation (1 journée)

Remboursement * des frais de prélèvement, des analyses et de la première cotisation annuelle GDS Bretagne. Visites conseil et formation comprises dans votre cotisation

*Selon les modalités en vigueur

CONTACTEZ - NOUS !

GDS Bretagne / antenne de Ploufragan
Tel : 02.96.01.37.00
antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr

www.gds-bretagne.fr

 **GDS**
Bretagne
l'action sanitaire ensemble
Capital pour votre élevage

// JE *finance* MON PROJET

Pour financer un projet, les banques sont les interlocuteurs principaux et apportent leurs compétences pour orienter les porteurs de projet. En complément des prêts bancaires classiques, il est possible d'obtenir des aides provenant de multiples structures, telles que :

Les aides publiques

- La **DJA** : Dotation Jeune Agriculteur, entre 12 000 et 24 000€ en Bretagne, dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation. Voir pageXX
- Les **établissements publics de coopération intercommunale** (anciennement *communautés de communes*) du département encouragent les jeunes qui s'installent sur leur territoire et peuvent attribuer une aide financière. Leur montant est variable selon chaque structure.
>> Informations auprès de l'EPCI à laquelle tu seras rattaché.e quand tu seras installé.e.
- Les **aides PCAEA** (*Plan de Compétitivité pour l'Adaptation des Exploitations Agricoles*), dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'un nouveau bâtiment à hauteur de 30% des dépenses éligibles pour un JA.
>> Informations auprès de la DDTM.
- Aides financières de **Pôle Emploi** : Aide au Retour à l'Emploi (ARE), Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise (ARCE)
- Des **aides régionales**
 - > Accompagnement des agriculteurs dans la création et le développement d'activité de transformation et de vente directe de leur production.
 - > Prêt d'honneur à taux Zéro entre 20 et 50 000€ pour les installations en bovins viandes, porcs et veaux de boucherie par la Région Bretagne.
 - > La Bretagne accompagne aussi les plus de 40 ans avec une aide de 6 000€ sous seuil d'investissement.

Les aides privées

- Le **financement participatif** est un mode de collecte de fonds, réalisé via une plateforme internet (ex : *Miimosa*), permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés.

UNE MOISSON D'INFOS



POUR VOTRE INSTALLATION

LANCEZ-VOUS AVEC L'INSTALLATION by 
FINANCEMENT, ASSURANCE, PLACEMENT...

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CÔTES D'ARMOR

Les hommes et les femmes du Crédit Agricole, salariés et administrateurs, sont profondément attachés au monde agricole. Leader de l'installation en agriculture dans les Côtes d'Armor, nous sommes à vos côtés pour construire et faire grandir votre projet. Au service d'une agriculture plurielle, nous vous proposons une approche personnalisée où vous êtes au cœur de la relation.

Un projet qui se construit à plusieurs, grâce à :

- un réseau d'agences proches de votre exploitation, une joignabilité renforcée,
- des conseillers et experts qui connaissent le monde agricole,
- un esprit mutualiste, des administrateurs qui viennent partager leur expérience.

La nouvelle offre Installation by CA vous permet de bénéficier :

- de financements souples à taux préférentiels qui s'adaptent à vos besoins de trésorerie
Le Crédit Agricole propose des prêts vous permettant de moduler vos échéances jusqu'à 50%, à la hausse ou à la baisse, avec un rallongement sur 5 ans si nécessaire. Ils permettent également une pause dans vos remboursements si besoin.
- d'une offre de services pour faciliter la croissance de votre activité
- d'une offre d'assurances pour vous aider à faire face aux aléas de la vie agricole et aux conséquences financières d'un éventuel problème de santé

**Une proximité de chaque jour,
une expertise au service de votre développement et adaptée à vos moments de vie**

Plus d'informations au : 02 96 76 54 00* ou espace.pro-agri@ca-cotesdarmor.fr

By = par. Offre réservée aux adhérents au syndicat Jeunes Agriculteurs, personnes physiques majeures ou morales agissant pour des besoins professionnels, et exerçant leur activité professionnelle depuis moins de 2 ans (à compter de leur date d'installation effective mentionnée sur le certificat de conformité émis par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) ou Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M)). L'offre Installation by CA est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains produits et services proposés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, s'appliquant à tout produit ou service concerné nouvellement souscrit. Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale de votre lieu d'installation pour connaître la disponibilité et le détail complet de l'offre. Conditions en vigueur au 01/09/2017, susceptibles d'évolution. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Les contrats d'assurances sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES CÔTES D'ARMOR, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 9 rue du Plan, la Croix Tual, PLOUFRAGAN, 22098 SAINT-BRIEUC CEDEX 9. Tél. 02 96 69 22 22* Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 501. 777456179 R.C.S ST-BRIEUC. * Prix d'un appel local

SOLUTION INSTALLATIONS

NOUS SOMMES
CHAQUE JOUR

AVEC
les agris



"AVEC les agris", une gamme complète de solutions destinées aux acteurs du monde agricole.

Financement, épargne, gestion de vos comptes, moyens de paiement, encaissements... tout pour que votre création ou reprise d'exploitation prenne la bonne voie dès le départ. À chaque étape de la vie d'une exploitation, le Crédit Mutuel de Bretagne est avec les agris.

**Crédit Mutuel
de Bretagne**

Construire chaque jour
la banque qui va avec la vie.

Crédit photo: Fabrice Pons/Bany

Connectez-vous sur **cmb.fr** ou rendez-vous **en agence** pour découvrir la gamme complète « **AVEC les agris** ».

Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585. 06/2017.

La MSA d'Armorique

partenaire de votre installation

Vous souhaitez vous installer comme agriculteur ou reprendre une exploitation agricole ? La MSA est votre interlocuteur unique pour l'ensemble de votre protection sociale et celle des membres de votre famille. Elle vous guide dans vos démarches et vous informe sur les aides dont vous pouvez bénéficier tout au long de votre vie.

La MSA, votre protection sociale

La MSA est votre interlocuteur unique pour votre santé, vos prestations familiales, vos cotisations et votre retraite. Elle met également en oeuvre une action sanitaire et sociale spécialisée qui propose des prestations et des interventions sociales dont vous pouvez être bénéficiaire en complément de la protection sociale légale.

La MSA, à vos côtés lors de votre installation

L'affiliation à la MSA est la dernière étape de votre parcours d'installation, mais pas la moindre puisqu'elle permet de mettre en place toute votre protection sociale.

Pour vous aider à bien comprendre les enjeux pour vous et votre famille, la MSA vous propose un rendez-vous personnalisé au cours duquel vous serez guidé dans vos démarches et obtiendrez les réponses aux questions que vous vous posez sur vos droits.

Cet échange permet aussi de vous présenter les nombreux services en ligne que la MSA met à votre disposition. Le calcul de vos cotisations est également abordé ainsi que l'utilisation de ces dernières dans le financement de votre protection sociale.

La MSA, acteur de votre santé sécurité au travail

La MSA, acteur de votre santé sécurité au travail Les médecins du travail, infirmiers et conseillers en prévention peuvent intervenir à votre demande sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail afin de vous aider à préserver votre santé et celles de vos salariés (aménagement de poste de travail, conseils sur le document unique des risques, accompagnement de projets, sécurité...).

La MSA à votre service

- Sur Internet :
 - des informations sur **armorique.msa.fr**
 - dans « Mon espace privé » : utilisez les services en ligne et posez vos questions dans la rubrique « Mes messages, mes réponses »
- Par téléphone au **02 98 85 79 79**
 - de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Dans nos accueils :
 - prenez rendez-vous par téléphone ou sur notre site Internet.

ZOOM DJA

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide à la trésorerie qui varie de 12 000 à 24 000 € en zone de plaine.

Les critères d'éligibilité

- Avoir **entre 18 et 40 ans** au moment du dépôt de la demande d'aide
- Avoir la **Capacité Professionnelle Agricole (CPA)** : diplôme agricole de niveau 4 minimum (BAC) + PPP validé
- **S'installer pour la 1^{ère} fois** et détenir 10% minimum du capital social de l'exploitation
- Disposer d'une **autorisation d'exploiter** le foncier avec une Surface Minimum d'Installation (SMI) fixée par la MSA, pour être considérée agriculteur.rice
- Présenter un **Plan d'Entreprise sur 4 ans** permettant d'atteindre le **Revenu Disponible Agricole**

Conditions de versement

L'aide est perçue en 2 fois : 80% à l'installation, 20% en 5^{ème} année. Ce dernier versement est conditionné à la bonne mise en oeuvre du Plan d'Entreprise et au respect des engagements.



A NOTER

S'il y a non-respect du PE, le jeune installé doit rembourser partiellement ou totalement sa DJA, on parle de la déchéance de DJA. D'où l'importance de suivre son PE et de réaliser des avenants si besoin avec son centre de gestion !

LES avantages DU STATUT JEUNE AGRICULTEUR

- Exonération de **charges fiscales** : sous certaines conditions, tu peux bénéficier d'avantages fiscaux : diminution ou dispense partielle de certaines taxes.
- Exonération de **cotisations sociales** : durant les 5 années qui suivent l'installation, tout nouvel exploitant agricole peut bénéficier d'une exonération partielle et dégressive.
>> Plus d'informations sur le site de la MSA.
- Aide au **foncier** : priorité d'accès au foncier, réduction des droits d'enregistrement, majoration de 10% sur les plans bâtiments (PCEA)
- **Ou encore** : paiement additionnel «jeune agriculteur» pour les aides PAC les 5 premières années, accès aux prêts à taux bonifiés, offres spécifiques jeunes installés (coopératives, banques, assurances, formations...)

// JE TROUVE *mon exploitation*

Choisir une exploitation : il est important de visiter plusieurs exploitations plusieurs fois. Il faut prendre son temps et **ne pas foncer tête baissée sur le foncier !**

IL FAUT PRENDRE EN COMPTE :

- La **taille de l'exploitation** : la surface exploitable, le morcellement ou non du parcellaire, les points d'eau, la pente des parcelles...
- L'**emplacement de l'exploitation**, déterminant si on veut par exemple faire de la vente directe, mais aussi s'il y a le logement à prévoir...
- **Les tiers à proximité** qui peuvent limiter les agrandissements ou les évolutions de l'exploitation
- **Les bâtiments et le matériel** à disposition pour anticiper les investissements à faire selon la production choisie
- La **location** ou l'**achat**



Le RDI - Répertoire Départ Installation

Le RDI est un outil mis à disposition par la Chambre d'Agriculture. Il répertorie sur une carte toutes les offres d'exploitations à vendre et les propositions d'associations.

Pour vous aider dans cette réflexion, de nombreux partenaires et formations existent



VALEUR DE REPRISE, acheter au bon prix !

Pour acheter au juste prix, il est nécessaire de se renseigner sur la valeur de reprise. Différentes méthodes d'évaluation existent, celles-ci étant complémentaires : la valeur patrimoniale, la valeur de rentabilité et la valeur économique.

VALEUR PATRIMONIALE

Il s'agit d'une image à un moment donné, de l'état du patrimoine d'une personne. L'estimation du matériel, des stocks est déterminée à leur valeur vénale, celle qui reflète le prix du marché ; celle des bâtiments, par un prix de revient actuel diminué d'un coefficient de vétusté.

VALEUR DE RENTABILITÉ

C'est l'estimation d'un outil de production, à partir des résultats qu'il permet de dégager, et de l'évolution prévisible de son environnement économique. Un examen approfondi du bilan et du compte de résultat des années précédentes est établi.

VALEUR ÉCONOMIQUE

Elle dépend pour le repreneur de sa capacité à rembourser les fonds empruntés pour permettre l'acquisition de l'entreprise.

Remarque : les droits à prime, les droits de plantation, les droits d'irrigation... n'ont pas de valeur marchande. Leur valorisation se retrouve dans la valeur de rentabilité ou économique.

Du point de vue du repreneur, c'est l'approche économique qui détermine la rentabilité potentielle via l'Excédent brut d'exploitation (EBE). L'EBE doit servir à régler les annuités bancaires et à effectuer les prélèvements privés. Il faut également prévoir une marge de sécurité en cas de coup dur. La capacité à emprunter du repreneur est à mettre en parallèle avec le prix demandé suite à l'évaluation patrimoniale de l'exploitation.

La réalisation d'une ou plusieurs évaluations par une personne extérieure permet d'avoir une base objective pour négocier sereinement et en toute connaissance de cause entre le repreneur potentiel et le cédant.

En s'installant, le/la jeune doit faire attention au coût de la reprise, ne pas sacrifier la rentabilité future de son exploitation pour pouvoir vivre décemment de son métier.

Renseigne-toi auprès de ton centre de gestion

114 installations, dont :
72 installations aidées
55 hors cadre familial
45 en bio

2019

Vos interlocuteurs
Serge LE GALL : 02 96 94 26 13
Michel DIVANAC'H : 02 96 94 26 14
Franck FARAMUS : 02 96 94 57 61
Philippe GACHINIARD : 02 96 94 05 55
Nicolas LE GONIDEC : 02 96 94 14 75

2229 ha à destination de l'installation

safer Bretagne

Partenaire

réseau transmission en agriculture
BRETAGNE
0810 90 29 35
www.transmission-en-agriculture.com

La Safer Bretagne contribue au renouvellement des générations en agriculture

SOLUTIONS JEUNES AGRIS

5 engagements Groupama
pour vous aider à construire
votre avenir en confiance.



1 VOUS AIDER À MAITRISER VOS CHARGES GRÂCE À DES AIDES FINANCIÈRES À L'INSTALLATION

Nous vous reversons l'équivalent d'une année de cotisations d'assurances privées et pro sur 5 ans⁽¹⁾

Les aides financières viennent en déduction du montant de vos cotisations d'assurances IARD (incendie, assurance, risques divers) et sont réparties sur les cinq premières années de votre installation comme suit :

25% la première année, 15% la deuxième année, 15% la troisième année, 20% la quatrième année, 25% la cinquième année.

2 VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉS PAR VOTRE EXPERT DÉDIÉ

Votre conseiller spécialisé sur le terrain vous offre expertise et réactivité au quotidien.

Votre dossier est révisé régulièrement grâce à un accompagnement de proximité.

3 RENFORCER VOTRE PROTECTION ET PRÉVOIR VOTRE AVENIR

NOUS DOUBLONS VOS INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Grâce aux Solutions Jeunes Agris en cas de maladie ou d'accident, le montant de vos indemnités journalières est multiplié par 2, et pour une durée pouvant aller jusqu'à 270 jours.⁽¹⁾⁽³⁾

NOUS COMPLÉTONS VOTRE CAPITAL DÉCÈS

En cas de décès, les Solutions Jeunes Agris prévoient un versement supplémentaire de 18 000 €, ce qui correspond à 6 mois de remplacement, si vous avez souscrit un contrat d'assurance décès.⁽¹⁾⁽³⁾

NOUS VOUS AIDONS À PRÉPARER VOTRE RETRAITE

Pour vous aider à démarrer tout en pensant à votre retraite, les Solutions Jeunes Agris vous permettent de bénéficier d'un abondement jusqu'à 150€ sur votre contrat retraite.⁽¹⁾⁽³⁾

4 VOUS PERMETTRE DE VOUS ÉVADER

JUSQU'À 5 JOURS DE REMPLACEMENT OFFERTS

Grâce aux Solutions Jeunes Agris, vous pouvez bénéficier de 5 jours de remplacement pour des motifs personnels : vacances, loisirs, temps libre en famille, à prendre en une ou plusieurs fois durant les 5 premières années de votre installation.⁽¹⁾⁽⁴⁾

5 PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION

Profitez dès à présent des frais d'installation offerts sur la vidéosurveillance GARI.⁽⁵⁾

Pour répondre aux préoccupations liées à votre activité, nous avons créé GARI, une seule application qui vous permet de veiller sur la sécurité de votre exploitation et vos biens⁽²⁾.

(1) Le programme d'aide «Solutions Jeunes Agris» est soumis à critères d'éligibilité et conditions d'attribution. Modalités, règles de calcul et de répartition des aides disponibles auprès de votre chargé(e) de clientèle. Dispositif jeunes agris valable sur les départements 22, 23, 35, 44, 49 et 56.

(2) GARI est une application proposée par Groupama Assurances Mutuelles - Siège social 8 - 10, rue d'Asbourg 75383 Paris Cedex 08 - 343115 135 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances, destinée aux professionnels de l'agriculture dont l'exploitation est située en France métropolitaine. GARI permet d'accéder à des services gratuits et payants mis en œuvre par des partenaires. Les services payants sont commercialisés par la société France Logistique et Technologies Solutions, filiale du Groupe Groupama.

(3) Avantages soumis à conditions. Modalités détaillées disponibles auprès de votre Chargé(e) de clientèle Groupama.

(4) Avantages soumis à conditions viables si le garantie service est souscrite. Modalités détaillées disponibles auprès de votre Chargé(e) de clientèle Groupama.

(5) Offre soumise à conditions viables du 01/10/2019 au 31/12/2019, en France métropolitaine dans les départements 22-29-35-44-49-56, pour l'installation de 4 caméras (au maximum) de vidéo surveillance GARI dans la limite de 244 €. Cette offre est exclusivement réservée aux sociétaires assurés à Groupama Loire Bretagne pour les risques liés à l'exercice de leur activité professionnelle agricole. Une offre par foyer/site et non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours ou à venir.

// JE CHOISIS *mon statut*



A NOTER

JA 22 organise des journées «Demain je m'associe» dans les lycées. Si tu es intéressé parles-en à tes professeurs.

S'INSTALLER, *seul ou à plusieurs ?*

Devenir agriculteur.rice, c'est la concrétisation d'un projet professionnel mais c'est aussi un projet de vie. Il est donc important de prendre le temps de mûrir le projet d'installation et de s'interroger sur l'intérêt d'une installation en individuel ou en société.

	INDIVIDUEL	SOCIÉTÉ
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none">Constitution juridique simpleAutonomie : décider seul les orientations de l'exploitationPolyvalence	<ul style="list-style-type: none">Séparation patrimoines professionnel et personnelPartage des risques et des responsabilitésRegroupement des moyens matériels, humains et financiersFacilité de remplacement pour se libérer du tempsEquilibre vie pro/vie privéeTravail en équipe : complémentarité des associés, partage des tâches
CONTRAINTES	<ul style="list-style-type: none">Risques importants : financiers, humains, techniquesRisque d'isolement élevéPeu de temps librePatrimoines professionnel et personnel non dissociés	<ul style="list-style-type: none">Entente entre associés : nécessité de dialoguer, de faire des concessionsPrises de décisions communesAvoir une stratégie de conduite d'exploitation commune

PRINCIPAUX STATUTS

EXPLOITATION INDIVIDUELLE

EARL - ENTREPRISE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DÉFINITION

L'activité agricole est exercée par **un exploitant seul**

Exercice d'**activités** principalement **agricoles**

NOMBRE D'ASSOCIÉS

Pas d'associés

1 (EARL unipersonnelle) à 10 associés

CONSTITUTION JURIDIQUE

Personne Physique (PP)

PP, exploitants ou non
Exploitants doivent être majeurs, non exploitants peuvent être mineurs. Constitution libre.

CAPITAL SOCIAL

Pas de minimum

7 500€ minimum
Les associés exploitants doivent détenir plus de 50% du capital social

RESPONSABILITÉ

Illimitée : l'exploitant est responsable à 100% des dettes de son exploitation (*patrimoine professionnel et personnel confondus*)

Limitée à hauteur de l'apport de chaque associé (*patrimoine personnel protégé*)

PRISES DE DÉCISIONS

Autonomie

1 part sociale = 1 voix

TRANSPARENCE JURIDIQUE, SOCIALE ET FISCALE



Pas de transparence :
1 seul exploitant reconnu

RÉMUNÉRATION

Décidée par l'exploitant

Rémunération mensuelle n'excédant pas 3 SMIC pour les associés exploitants, 4 pour les gérants



Gabrielle LE DANTEC, 27 ans, installée depuis 2015 en LAIT à Pléneuf-Val-André en GAEC de 4 associés.

Le GAEC est composé de 4 associés : mon père, mon oncle, mon mari et moi. De mon point de vue, et de par mon expérience, il est primordial de « tester » l'entente entre les associés avant la constitution du GAEC, par le biais de stage de parrainage, de salariat, ou autres dispositifs. Il est important de bien connaître ses associés et appréhender l'entente dans le cadre professionnel. Connaître les personnes est une chose,

GAEC - GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN

Exploitation de biens agricoles de plusieurs associés par la réalisation d'un travail en commun comme dans les exploitations à caractère familial

2 à 10 associés

PP, exploitants majeurs
uniquement.
Nécessite un agrément

1 500€ minimum
Chaque associé doit détenir
au moins 10% ; au moins 1/4
des apports en numéraire à la
constitution

Limitée à 2 fois le montant de
l'apport de chaque associé

1 associé = 1 voix

Transparence :
les associés sont assimilés à des
chefs d'exploitation individuels

Rémunération mensuelle
comprise entre 1 et 6 SMIC

SCEA - SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Exploitation ou gestion d'un
domaine agricole ou forestier ou
de terrains bâtis ou non bâtis

2 associés minimum
Pas de maximum

PP ou Personne Morale
Exploitants ou non
Constitution libre

1€ minimum

Illimitée ; les associés sont
responsables des dettes sociales
personnellement (*patrimoine
professionnel et personnel
confondus*)

1 part sociale = 1 voix

Pas de transparence :
1 seul exploitant reconnu

Aucune garantie et obligation de
rémunération du travail

mais travailler ensemble, partager des responsabilités, prendre des décisions, en est une autre. Une installation est un projet de vie, une mauvaise entente entre associés peut très vite devenir pesante et avoir de réelles répercussions sur l'exploitation. Il existe également des formations, dans le cadre du PPP, qui permettent de connaître les bases d'une bonne association en GAEC.

Les avantages d'un GAEC à plusieurs associés sont multiples :

- Une meilleure vision des projets de l'exploitation par le partage des avis
- Le poids des responsabilités est divisé par le nombre d'associés
- L'organisation du travail au sein de l'exploitation (moins de routine, etc...)
- Plus de temps libre grâce aux week-ends de garde alternés

S'installer avec Evel'Up



Votre objectif

Investir dans un projet d'installation économiquement durable en adéquation avec vos objectifs professionnels et personnels.

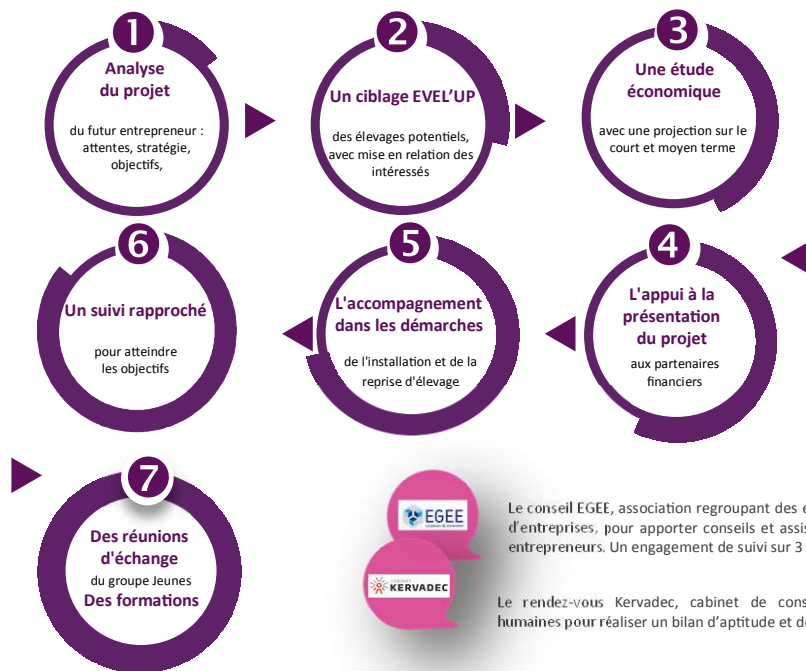


Notre solution Evel'Up

- Une méthode éprouvée pour écouter, proposer, analyser et décider de la meilleure alternative au projet d'installation.
- Un accompagnement personnalisé par les experts Evel'Up, en collaboration avec les partenaires de l'installation.
- Des compétences externes, un partenariat avec le cabinet Kervadec et l'association EGEE.
- Un réseau d'éleveurs performants.
- Une communauté de jeunes actifs sur l'ensemble du territoire.



L'accompagnement Evel'Up



> Nos experts vous accompagnent tout au long du projet sur l'ensemble du territoire.

Pour tout renseignement, vos conseillers installation **Evel'Up** sont à votre disposition :

Loïc Laurent - 06 11 43 12 63 – l.laurent@evelup.fr Myriam Le Bihan - 06 46 46 25 96 – m.lebihan@evelup.fr

Alain Plaud - 06 03 85 24 69 – a.plaud@evelup.fr

INSTALLATION AGRICOLE

ÇA VOUS BRANCHE ?

Partenaire historique
des éleveurs
et cultivateurs bio
français depuis 1972

UNION FRANÇAISE
D'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE  UFAB

**APPUI AU MONTAGE
DE PROJET :**
BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT,
ÉTUDE
ÉCONOMIQUE
...

**AIDE
À LA RÉFLEXION
SUR LE PROJET
D'INSTALLATION**

**RECHERCHE
DE DÉBOUCHÉS
POUR VALORISER
VOS PRODUITS EN FILIÈRES
CONVENTIONNELLE,
ALTERNATIVE ET BIO**

**TRANSFERT
DES SAVOIR-FAIRE**
• VIA UN PARRAIN CHEF
D'ENTREPRISE
• VIA LE RÉSEAU DES FERMES
4 SOLEILS



Partenaire historique
de l'agriculture biologique

**SOUTIEN
FINANCIER**
ET COACHING AVANT
RENCONTRE
DES PARTENAIRES
BANCAIRES

SUIVI TECHNIQUE
RAPPROCHÉ
EN NUTRITION
ANIMALE, TECHNIQUES
D'ÉLEVAGE
ET SUIVI CULTURAL

**FAITES-VOUS
ACCOMPAGNER
POUR QUE VOTRE PROJET
PRENNE RACINE...**

Contactez Sylvie
Coordinatrice en installation - transmission

Tél. **06 07 12 64 89**

sylvie.chapin@legouessant.fr



legouessant.com


**Le
GOUESSANT**
COOPÉRATIVE PAR NATURE



Tu cherches

UN STAGE

en agriculture ?

Ce site est pour vous!

[www.
stage-agricole
.com](http://www.stage-agricole.com)

// QUIZZ



ES-TU PRÊTE À DEVENIR *chef.fe d'exploitation* AGRICOLE ?

Tu as envie de te lancer en agriculture ? Tu hésites ?

Fais le test suivant pour savoir si tu es prêt.e à *t'installer* !

OUI | NON

- As-tu une formation agricole et/ou des expériences en agriculture ?
- Aimes-tu les projets et les défis ?
- Te sens-tu capable de travailler en autonomie ?
- Es-tu capable de prendre et d'assumer des décisions ?
- Apprécies-tu la polyvalence ?
(*tâches manuelles mais aussi administratives*)
- Sais-tu faire face aux imprévus ?
- Penses-tu t'installer d'ici un an ou deux ?
- As-tu une exploitation en vue ?
- Connais-tu la production dans laquelle tu veux t'installer ?
- Sais-tu comment est organisée ta filière ?
- Connais-tu les débouchés des produits de ta filière ?
- As-tu commencé les démarches pour t'installer ?
- As-tu commencé à chiffrer ton projet ?
- As-tu estimé le temps de travail passé sur l'exploitation ?
- Sais-tu t'entourer et déléguer si nécessaire ?

Tu as un maximum de OUI

Félicitations, tu es prêt.e à t'installer et devenir chef.fe d'exploitation ! Nous te conseillons de contacter le Point Accueil Installation (PAI) un an avant ton installation car les démarches administratives prennent du temps. Si tu es au stade de recherche d'une exploitation, tu peux consulter le Répertoire Départ Installation (RDI), il peut t'aider à entrer en contact avec de futurs cédants ou des exploitations en recherches d'associé.e.s

Tu as un maximum de NON

Tu n'es pas encore prêt.e à t'installer, mais pas d'inquiétude ! Un projet prend du temps à se concrétiser. Nous t'invitons à continuer de te former et à acquérir de l'expérience en tant que salarié.e agricole. N'hésite pas à appeler un conseiller du Point Accueil Installation (PAI) qui te donnera les informations dont tu as besoin et t'orientera vers les bons interlocuteurs.

EVEN DOPE SA POLITIQUE JEUNES ADHÉRENTS...

... sous la forme d'**une aide financière** forfaitaire et d'**un accompagnement technico-économique** proposé en partenariat avec le BTPL.

Rencontrons-nous sur even.fr

1 260 agriculteurs adhérents

6 220 salariés

2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Des clients dans 110 pays

Une marque **coopérative** forte



even

Credit photo: Emmanuel Pajon

Cooperl

GROUPEMENT D'ÉLEVEURS

COMPÉTENCES ET EXPERTISES POUR NOS ADHÉRENTS



Zone LAMBALLE

Damien Guillaume
06 82 58 63 04



Zone PLESTAN

Mickaël Croguennec
06 74 83 84 95



LE PARCOURS RÉUSSITE POUR VOTRE INSTALLATION

Cooperl est un **groupe coopératif**, leader français de la production porcine.

Notre organisation en filière nous permet d'aborder avec confiance les challenges de la production de demain afin de **créer de la valeur pour nos adhérents et valoriser leurs savoir-faire.**



100% de réussite

100 installations accompagnées par Cooperl en 5 ans

1 Définir votre projet selon VOS SOUHAITS

2 Bâtir une approche économique sur des BASES FIABLES

3 FACILITER votre installation

4 Vous assurer un AVENIR GAGNANT

DES AIDES POUR LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE PROJET

ENVIRONNEMENT
JURIDIQUE & FISCAL
BÂTIMENT
ÉCONOMIE

UN APPUI TOTAL LORS DE VOTRE INSTALLATION

PRÊT À L'INSTALLATION
PRÊT SILO
AIDE IBAE
PACK INSTALLATION
MISE EN RÉSEAU

POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN

Contrat jeune coopérateur

Un soutien financier et un prix plancher garanti pendant 5 ans



Pôle **STRATÉGIE** des exploitations agricoles

*Vous avez un projet...
installation, transmission, diversification, restructuration ?*

Notre équipe de consultants



Dominique VILLOURY
06 37 94 73 20
dominique.villoury@eureden.com



Philippe LE VANNIER
06 60 67 21 43
philippe.levannier@eureden.com



Patrice LAVOLÉ
06 60 67 27 52
patrice.lavole@eureden.com



François ABGRALL
06 85 03 90 57
francois.abgrall@eureden.com



Jean-Yves DESLANDES
06 80 64 79 43
jean-yves.deslandes@eureden.com



Jean-Luc CALVEZ
06 61 64 42 15
jean-luc.calvez@eureden.com



EUREDEN
LA TERRE NOUS RÉUNIT

151654 - **stuc@E**

Credit photo: Emmanuel Poin

OFFRE

**JEUNES
AGRICULTEURS**

SANDERS
Nourrir nous engage
BRETAGNE

CONSTRUIRE VOS
PROJETS STRATÉGIQUES

ASSURER LEUR
RENTABILITÉ

VALORISER
VOTRE MÉTIER ET
COMMUNIQUER

Sanders Bretagne vous
accompagne dans vos projets

L'AGRICULTURE RECRUTE

À la recherche d'un emploi ou d'un salarié agricole, nous avons la solution !

lagriculture-recrute.org



www.lagriculture-recrute.org

- un espace **Candidat** et un espace **Employeur**
- des **mises en relation** adaptées
- un **site accessible** mobile et tablette



Un **suivi régulier** et **individualisé** par un conseiller



Un **réseau national** et de **proximité**

Jennifer NUNES

Chargée de mission emploi formation

06.43.15.45.59

02.96.79.22.44

Maison de l'agriculture

BP 7051022195 PLERIN CEDEX

aef22@aef22.fr



CESA 22



Association
Nationale
Emploi
Formation
en Agriculture
Côtes-d'Armor

ON RECRUTE
DES SALARIÉS-ÉES AGRICOLES

CHASSE TES BOTTES
ET VIENS ESSAYER
L'AGRICULTURE
EN TEMPS PARTAGÉ
OU EN REMPLACEMENT

www.sdaec-terralliance.fr

Sdaéc ← **Terralliance**
SERVICES DE REMPLACEMENT EN AGRICULTURE
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS AGRICOLE ET RURAL

SUIVEZ-NOUS !